PERMIS DE DÉMOLIR

Vous pouvez effectuer votre demande :

- **Par voie dématérialisée**, en sélectionnant « PD Permis de Démolir » sur le Guichet Unique de votre commune, accessible sur le site internet maugescommunaute.fr > Démarches en ligne > Urbanisme et Habitat > Accéder au Guichet unique.
  Le Guichet Unique vous guide pas à pas via l'affichage de bulles d'information sur la droite de l'écran.
- **En format papier**, en complétant le formulaire CERFA n°13405 que vous trouverez sur le site du Service Public > Demande de permis de démolir > Accéder au formulaire.
  Afin de vous accompagner dans le montage de celui-ci, vous trouverez ci-dessous, quelques éléments sur la complétude.

A compter du 1er janvier 2025, les personnes morales ont l'obligation de déposer les demandes ou les déclarations d'urbanisme par voie électronique conformément à l'article R 423-2-1 du Code de l'urbanisme.

SUR LE FORMULAIRE CERFA :

L'intégralité des pages du formulaire devront être communiquées, notamment le bordereau des pièces.

1 - Identité du demandeur

1-1 : Pour un particulier : renseigner le nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, département, Pays.
Si la demande comporte plusieurs demandeurs, il conviendra de renseigner la fiche complémentaire. Le formulaire d'origine ne permet pas de renseigner plus d'un demandeur. Vous trouverez cette fiche sur le site du Service Public ou via ce lien.

2 - Coordonnées du demandeur

Renseigner l'adresse du demandeur, le code postal et la localité. Idéalement, il conviendra de renseigner un numéro de téléphone et un mail.

3 – Localisation du (ou des) terrain(s)

Renseigner l'adresse du terrain concerné par le projet, la(les) référence(s) cadastrale(s) et la superficie. Le préfixe correspond à la commune déléguée.
Si la demande comporte plus de trois parcelles, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes « Références cadastrales complémentaires ». Vous trouverez cette fiche sur le site du Service Public ou via ce lien.
Ne pas oublier de compléter la superficie totale, incluant le cas échéant les parcelles renseignées sur la (ou les) fiche(s) annexe(s).

4 – Travaux de démolition

Renseigner la date approximative de construction des bâtiments concernés par la démolition. Cocher la case « démolition totale » ou « démolition partielle ».
En cas de démolition partielle, renseigner les travaux réalisés, le cas échéant, sur les constructions restantes.
Renseigner également le nombre de logements démolis.

6 – Engagement du (ou des) demandeurs

Renseigner le lieu, la date et signature du demandeur.
Si la demande est réalisée par plusieurs demandeurs, il sera nécessaire d'apposer plusieurs signatures et de renseigner la fiche « Autre demandeur ».

ANNEXE : Références cadastrales complémentaires

Cette page doit être renseignée si votre unité foncière est composée de plus de trois parcelles. Dans ce cas, il conviendra de renseigner chaque référence cadastrale ainsi que les lignes relatives aux superficies.

> Pièces graphiques à fournir

PD1 - Plan de Situation : Extrait de Google Maps ou extrait de plan sur le site www.cadastre.gouv.fr permettant de localiser la parcelle à l'échelle de la Commune (1/2000ème)

PD2 - Plan de masse : Ce document doit permettre de visualiser la parcelle du projet ainsi que les parcelles voisines et les voiries. Vous pouvez récupérer ce type de plan sur le site www.cadastre.gouv.fr. Il doit matérialiser les constructions concernées par la démolition.

PD3 - Photographies de près et de loin : Fournir des photographies des bâtiments à démolir.

A noter : *Des pièces complémentaires pourront être exigées dans certains cas, notamment si le projet se situe à proximité d'un Monument Historique ou si la parcelle cadastrale se situe au sein d'un site patrimonial.*

Pour tout complément d'information, veuillez vous rapprocher du service Urbanisme de votre commune :

- Beaupréau-en-Mauges – **T** 02 41 71 76 80 – ads@beaupreauenmauges.fr
- Chemillé-en-Anjou – **T** 02 41 30 48 28 – urbanisme@chemille-en-anjou.fr
- Mauges-sur-Loire – **T** 02 41 39 80 54 – urbanisme@mauges-sur-loire.fr
- Montrevault-sur-Èvre – **T** 02 44 09 04 91 – urbanisme@montrevaultsurevre.fr
- Orée-d'Anjou – **T** 02 52 59 74 25 – urbanisme@oreedanjou.fr
- Sèvremoine – **T** 02 41 64 76 33 – urbanisme@sevremoine.fr